



**DÉLIBÉRATION N° 14**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

OBJET : Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2026 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 22 juin 2026, dans le bureau du CCAS situé au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS de Levallois.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Frédéric DUPONT  
Monsieur Yvon LEVECQ, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Madame Stéphanie MARTINET, Madame Laurence PETIT  
Administratrices nommées par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON  
Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

**Administrateur absent: /**

**Administratrice excusée:**

Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée

Acte publié électroniquement  
le 23 JUIN 2026

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**COMPTE FINANCIER UNIQUE  
DE L'EXERCICE 2025**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2573-32 relatif à la création d'un Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment son article R123-20 relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique (CFU) et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements

VU la délibération n°11 du Conseil d'administration du 31 mars 2025 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2025,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 annexé à cette délibération,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : De donner acte, par la présente délibération, de la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

ARTICLE 2 : D'arrêter le CFU 2025 dont les résultats de l'exercice sont les suivants :

- En section de fonctionnement ----- - 203 012.66 €
- En section d'investissement ----- 64 485.78 €

En conséquence, les résultats cumulés avant affectation sont :

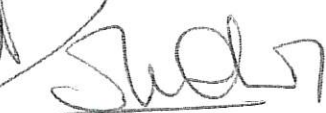
- En section de fonctionnement ----- 179 677.91 €
- En section d'investissement ----- 114 993.57 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.  
P/Madame le Maire - Présidente,

  
Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement  
le 23 JUIN 2026